



MAIRIE
42220 COLOMBIER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

1- Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 05 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

2 - Éléments de contexte du budget

Le Budget Primitif 2017 de la commune de Colombier a été voté par le conseil municipal le 06 avril 2017. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer les projets d'avenir.

Le budget 2017 a été élaboré avec une hausse des taux de fiscalité de 1%.

3 - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers) ainsi qu'aux prestations fournies à la population (locations de salle),

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 187 617.88 euros. Elles augmentent par rapport à 2016, et passent de 168 244.80 euros à 187 617.88 euros.

La commune dispose d'un patrimoine, constitué notamment par des appartements locatifs, qui apporte une garantie financière certaine.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (effectif maintenu en 2017 à 2 agents), les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les cotisations annuelles d'assurances, les frais de scolarité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à 154 530.23 euros. Elles sont en baisse par rapport au montant réalisé en 2016 et passent de 168 047.69 euros à 154 530.23 euros.

Le compte administratif 2017 du budget principal laisse apparaître dans sa section de fonctionnement un solde positif de 34 529.48 euros, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 1 441.83 euros en recettes. 30 000.00 euros seront affectés sur le budget primitif 2018 en section d'investissement au compte 1068.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été augmentés de 1% en 2017 et fixés ainsi :

Taux de la taxe d'habitation : 8.74 % ;

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 7.31 % ;

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 19.86 %.

Le produit de la fiscalité locale en 2017 s'élève à 49 326.00 € (47 926.00 € en 2016).

c) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune.

Le produit de la DGF en 2017 s'élève à 38 934.00 € Elle est en diminution constante ces trois dernières années : 40 464.00 € en 2016, 44 014.00 € en 2015.

4 - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : le fond de compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection de bâtiments communaux, la réfection de la voirie communale...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

b) Les principaux projets inscrits et réalisés sur le budget de l'année 2017 sont les suivants :

- l'achat d'un photocopieur : 2 400.00 € TTC,
- les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes : 12 518.64 € TTC,
- la rénovation et l'extension de la salle des fêtes : 372 427.17 € TTC,
- la mise en place de l'adressage : 6 638.76 € TTC,
- la continuité du fond de concours versé chaque année durant 10 ans à la Communauté de communes des Monts du Pilat pour la mise en place de la fibre optique (projet THD42) pour 2 190.00 € TTC par an.

La majorité des projets d'envergure a été réalisée et la commune compte ainsi stabiliser ses finances.

Les recettes réelles d'investissement en 2017 s'élèvent à 295 162.21 euros.

Les dépenses réelles d'investissement en 2017 s'élèvent à 433 358.94 euros.

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître dans sa section investissement un solde négatif de 92 748.25 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 45 448.48 euros en recettes.

Commune de Colombier

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 49 143.67 euros de travaux sont

reportés de 2017 sur 2018. Ces crédits peuvent permettre le démarrage de travaux en début d'année 2018, sans attendre le vote du budget primitif.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 180 603.57 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir.

5 - Budget annexe : eau et assainissement

Recettes réelles de fonctionnement en 2017 : 58 929.22 euros

Dépenses réelles de fonctionnement en 2017 : 59 079.33 euros

Recettes réelles d'investissement en 2017 : 191 026.63 euros

Dépenses réelles d'investissement en 2017 : 262 140.09 euros.

La principale dépense d'investissement correspond au remboursement du solde d'un emprunt à court terme d'un montant de 192 000.00 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2016 (37 790.41 €).

Le compte administratif du budget annexe eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section de fonctionnement un solde positif de 44 250.98 € et dans sa section investissement un solde positif de 52 704.30 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2016 soit 44 401.09 euros en recettes de fonctionnement et 123 817.76 euros en recettes d'investissement..

Restes à réaliser : 1 695.20 euros sont reportés sur le budget primitif 2018 en dépenses d'investissement.

6 - Budget annexe Chaufferie bois

Recettes réelles de fonctionnement en 2017 : 13 078.03 euros

Dépenses réelles de fonctionnement en 2017 : 12 691.08 euros

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2016 (21 765.80 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2016 (14 583.46 €).

Le compte administratif du budget annexe chaufferie bois laisse apparaître, dans sa section de fonctionnement un solde positif de 4 273.12 € ceci compte tenu du résultat reporté de 2016 soit 3 886.17€ en recette.

Il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget annexe.

7 - Etat de la dette

a) Pour le budget principal, la commune a souscrit en 2017 un emprunt à court terme de 183 000 euros pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Le remboursement du capital des emprunts en cours réalisé en 2017 s'élève à 36 629.31 euros.

Le capital restant dû est de 677 222.46 euros au 31 décembre 2017.

b) Pour le budget eau et assainissement, la commune a souscrit en 2017 un emprunt à court terme de 92 000 euros pour les travaux d'extension du réseau d'eau.

Le remboursement du capital des emprunts en cours réalisé en 2017 s'élève à 199 651.31 euros, dont 192 000 euros de solde d'un emprunt à court terme.

Le capital restant dû est de 208 418.51 euros au 31 décembre 2017.

Un emprunt est arrivé à son terme en septembre 2017 (69 516.00 euros souscrit sur 20 ans pour les travaux d'assainissement collectif).

Fait à Colombier le 06 avril 2018

Le Maire,

Jean-Paul VALLOT

